Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.05.2023 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 16.05.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: ASSIST NEW
- · Code du produit: 73900001
- · **UFI:** 952D-P0HE-T00K-ET3R
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Secteur d'utilisation
- SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

- · Emploi de la substance / de la préparation Matériel d'aide textile
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIA SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

(a): tecnico(a)zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

 $Fax:(NL) + 31\ 164\ 266\ 710\ (B) + 32\ 2\ 347\ 1395$

@: info@zepbenelux.com

Distribué au France par:

ZEP INDUSTRIES

Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI

Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51

contact@zep-industries.com

www.zep-industries.com

@: info@zep.co.uk

web: www.zep.co.uk

· Service chargé des renseignements:

Service Clients:

NL:Tel:+31164250100 Fax:+31164266710 BE:Tel:+3223470117 Fax:+3223471395

IT:Tel:+3906926691 Fax:+3906.92747061

UK:Tel:+441514221000 Fax:+441514221011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59

BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: ASSIST NEW

(suite de la page 1)

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- · Conseils de prudence
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	butane (<0,1 % de butadiène (203-450-8)) (*) § Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	2,5-<10%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Numéro index: 603-064-00-3 Reg.nr.: 01-2119457435-35-xxxx	1-méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	2,5-<10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	1-<2,5%
CAS: 7320-34-5 EINECS: 230-785-7 Reg.nr.: 01-2119489369-18-xxxx	Pyrophosphate tétrapotassique © Eye Irrit. 2, H319	1-<2,5%
CAS: 1336-21-6 EINECS: 215-647-6 Numéro index: 007-001-01-2	ammoniac Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	0,1-<0,25%

· Indications complémentaires:

(*) ZZS, 34: Butaan is alleen ZZS als dit 0,1 % of meer butadieen (203-450-8) bevat Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004/CE

8	
hydrocarbures aliphatiques	≥15 - <30%
agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, phosphates	<5%
parfums (AMYL CINNAMAL)	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 3)

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: ASSIST NEW

(suite de la page 2)

- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- · Après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.
- · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- · Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 106-97-8 butane (<0,1 % de butadiène (203-450-8)) (*)

VL Valeur momentanée: 2370 mg/m³, 980 ppm

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

VL Valeur momentanée: 369 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 184 mg/m³, 50 ppm

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: ASSIST NEW

			(suite de la page	
CAS: 74-98-6 propane				
VL Valeur à long terme: 1000 ppm				
CAS: 75-28	8-5 et isobutane (< 0,1 %	de butadi	ène (203-450-8)) (*)	
VL Valeur	momentanée: 2370 mg/m	³ , 980 ppn	1	
DNEL				
CAS: 107-9	08-2 1-méthoxy-2-propan	ol		
Oral	DNEL Long term-system	ic	3,3 mg/kg human/day (des consommateurs)	
Dermique	DNEL Long term-system	ic	18,1 mg/kg human/day (des consommateurs)	
			50,6 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)	
		c mg/m3 43,9 mg/m3 (des consommateurs)		
			369 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
		3	553,5 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
CAS: 1336-21-6 ammoniac				
Dermique DNEL Acute-systemic			6,8 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)	
PNEC	PNEC			
CAS: 107-9	CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol			
PNEC Freshwater mg/L 10 mg/L		10 mg/L		
PNEC Freshwater sediment 41,6 mg		41,6 mg/l	Kg	
PNEC Marine water sediment 4,17		4,17 mg/l	17 mg/Kg	
PNEC Soil 2,47 m		2,47 mg/s	Kg	
PNEC Sewage treatment Plant mg/L 100 mg		100 mg/L		
CAS: 1336-21-6 ammoniac				
PNEC Freshwater mg/L 0,0011 m		0,0011 m	og/L	

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:
- · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la

pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.

· Couleur: Blanc

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

 • Inférieure:
 Non déterminé.

 • Supérieure:
 Non déterminé.

 • Point d'éclair
 <0 °C</td>

(suite page 5)

Page: 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: ASSIST NEW

(suite de la page 4) Température d'inflammation: 425 °C Température de décomposition: Non déterminé. · *pH* Non déterminé. · Viscosité: · Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé. ·Solubilité Insoluble Non déterminé. · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) · Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: 0.9252 g/cm^3 · Densité relative. Non déterminé. Non déterminé. · Densité de vapeur: · 9.2 Autres informations · Forme: Aérosol · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs · Propriétés explosives: vapeur-air peuvent se former. · Teneur en solvants: · Solvants organiques: 17,9 % · EU-VOC: 195,0 g/l · EU-VOC: 20,30 % 20,30 % · Swiss VOC: 0,5 % · Teneur en substances solides: · Changement d'état Non applicable. · Vitesse d'évaporation. · Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

néant

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique

· Explosibles désensibilisés

- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: ASSIST NEW

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 10/-98-2 1-methoxy-2-propanol				
Oral	LD50	4.016 mg/kg (Rat)		
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (Rabbit)		

Inhalatoire LC50 / 4 h 27.596 mg/l (Rat)

CAS: 7320-34-5 Pyrophosphate tétrapotassique

Dermique LD50 271.345 mg/kg (Rabbit)

CAS: 1336-21-6 ammoniac

Oral | *LD50* | *350 mg/kg (Rat)*

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

	12.1 Toment		
	· Toxicité aquatique:		
	CAS: 107-98-2 1-méth	oxy-2-propanol	
LC50 / 96 h (statique) 6.812 mg/ltr (Leuciscus idus)		6.812 mg/ltr (Leuciscus idus)	
EC 50 / 48 h (statique) 23.300 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))		23.300 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))	
CAS: 7320-34-5 Pyrophosphate tétrapotassique			
EC 50 / 48 h 100 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))		100 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))	
	CAS: 1336-21-6 ammoniac		
LC50 / 96 h 0,89 mg/ltr (fish)		0,89 mg/ltr (fish)	
	EC 50 / 48 h	110 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))	

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
- Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.05.2023 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: ASSIST NEW

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: -
- · Catalogue européen des déchets

HP3 Inflammable

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

1950 AÉROSOLS **AEROSOLS** · IMDG · IATA AEROSOLS, flammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 $\cdot ADR$



2 5F Gaz. · Classe · Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



2.1 Gaz. · Class · Label 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Gaz.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

· No EMS: F-D,S-U· Segregation groups (SGG18) Alkalis

SW1 Protected from sources of heat. · Stowage Code

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:

néant

Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for

division 1.4.

For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:

 $Segregation\ as\ for\ the\ appropriate\ subdivision\ of\ class\ 2.$

For WASTE AEROSOLS:

Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.05.2023 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: ASSIST NEW

		(suite de la page
Indications complémentaires de transport:		
· ADR		
Quantités limitées (LQ)	1L	
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0	
	Non autorisé en tant que quantité exceptée	
Catégorie de transport	2	
Code de restriction en tunnels	D	
IMDG		
Limited quantities (LQ)	1L	
Excepted quantities (EQ)	Code: E0	
	Not permitted as Excepted Quantity	
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR - RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 16.05.2023 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 16.05.2023

Nom du produit: ASSIST NEW

(suite de la page 8)

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	20,3

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

- · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service
- · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice
- · Date de la version précédente: 16.05.2023
- · Numéro de la version précédente: 6
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

WELL: The highest acceptable concentration

IOELV: Indicative occupational exposure limit values

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables - Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression - Gaz comprimé

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1 * Données modifiées par rapport à la version précédente